



## INFORMATION

### Municipalisation des accueils périscolaires pour la rentrée scolaire 2021/2022

#### La municipalisation c'est quoi ?

- Aujourd'hui, la mairie délègue la mise en place des accueils périscolaires au centre social.
- Demain, la mairie organisera elle-même les accueils périscolaires sans changer les horaires.

#### Cette décision a été prise pour :

- Faciliter la vie des habitants avec un seul lieu d'inscription en mairie pour tous les services scolaires (transport, restaurant scolaire, accueil périscolaire) ;
- Une tarification en fonction du quotient familial basée sur l'exemple de la restauration scolaire, permettant aux familles de connaître à l'avance le tarif ;
- Apporter une meilleure cohérence éducative sur la journée d'un enfant ;
- Une gestion municipale de tous les temps périscolaires.

- Les tarifs seront votés au conseil municipal du 12 juillet 2021.

#### Rappel des horaires :

##### Maternelles :

Lundi **matin 7h-8h30 – soir 16h30-18h**  
Mardi **matin 7h-8h30 – soir 16h30-18h**  
Jeudi **matin 7h-8h30 – soir 16h30-18h**  
Vendredi **matin 7h-8h30 – soir 16h30-18h**

##### Elémentaire :

Lundi **matin 7h-8h30**  
Mardi **matin 7h-8h30**  
Jeudi **matin 7h-8h30**  
Vendredi **matin 7h-8h30 – soir 16h30-18h**

##### Etudes :

Lundi, mardi, jeudi **16h30-18h**

Les inscriptions et les désinscriptions doivent être effectuées 72 heures à l'avance.

<https://portail.berger-levrault.fr/MairieChasseSurRhône38670/accueil>

##### CONTACT :

Le service scolaire par téléphone au 04.72.24.48.11

Par mail à  
[service.scolaire@chasse-sur-rhone.fr](mailto:service.scolaire@chasse-sur-rhone.fr)